



COMMUNIQUE DE PRESSE

Grenoble, le 9 novembre 2018

Réaménagement de l'A480 et de l'échangeur du Rondeau : avis favorable de la commission d'enquête sur l'autorisation environnementale

La commission d'enquête indépendante nommée durant l'été par le Président du tribunal administratif de Grenoble a remis au Préfet de l'Isère son rapport et ses conclusions sur l'enquête publique portant sur l'autorisation environnementale du projet d'aménagement de l'autoroute A480 et de l'échangeur du Rondeau.

L'avis sur le dossier vient clore l'enquête publique qui s'est déroulée du 3 septembre au 3 octobre 2018. Cette seconde enquête publique porte sur les dispositions prises par les maîtres d'ouvrage au titre de la loi sur l'eau et des dérogations aux espèces protégées. Elle fait suite à celle qui s'était tenue en fin d'année 2017, relative à la déclaration d'utilité publique.

Les trois membres de la commission d'enquête ont pu ainsi apprécier les éléments techniques fournis par les deux maîtres d'ouvrage (AREA pour l'A480 et la DREAL pour le Rondeau), procéder à de multiples rencontres avec les acteurs du territoire et tenir des permanences dans les communes concernées. Grâce à une dématérialisation de l'enquête publique, largement utilisée, ce sont près de 200 contributions qui ont été recueillies et analysées par les commissaires enquêteurs.

À la lumière de ces échanges, **la commission d'enquête a émis un avis FAVORABLE à l'autorisation environnementale pour ce projet**, sans aucune réserve. La commission a assorti cet avis de six recommandations, qui visent une amélioration fine de l'insertion environnementale du projet, sans remise en cause des aménagements prévus. Le rapport et les conclusions peuvent être consultés sur le site internet des services de l'État en Isère (www.isere.gouv.fr).

Dès à présent, les deux maîtres d'ouvrage ainsi que les partenaires du projet (Etat, Département, Grenoble Alpes Métropole) vont s'attacher à examiner l'ensemble des recommandations, bien que ces dernières ne soient pas opposables à l'arrêté préfectoral sur l'autorisation environnementale, afin d'améliorer encore ce projet, poursuivant ainsi le travail entamé depuis deux ans et tenant compte, le plus possible, des avis exprimés lors de l'enquête publique.

A cet égard, les partenaires, le Préfet de l'Isère, le Président du Département, le Président de Grenoble Alpes Métropole, et naturellement les deux maîtres d'ouvrage que sont AREA et la DREAL, se félicitent des avis exprimés sur un projet d'envergure pour le territoire, porteur notamment d'amélioration de la protection de l'environnement et de la qualité de l'air, donc de la qualité de vie sur le territoire grenoblois et isérois.

L'arrêté du Préfet de l'Isère portant sur l'autorisation environnementale interviendra au plus tard dans un délai de trois mois, conformément au calendrier envisagé. La phase principale des travaux débutera en mars 2019 et se terminera en 2022.

Contact presse :

Service communication de la Préfecture

Téléphone :04 76 60 48 07

communication@isere.pref.gouv.fr



@Préfet38